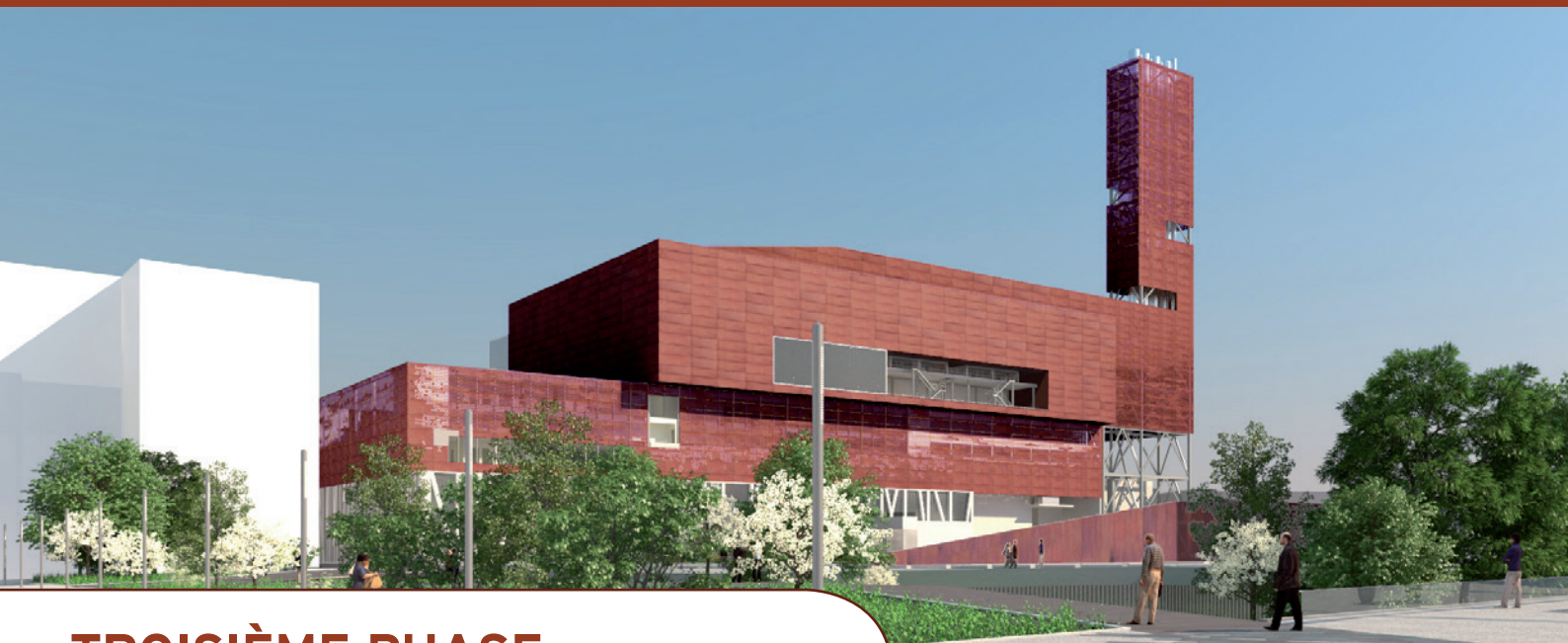


LETTRE D'INFORMATION

NUMÉRO 1 / JUIN 2016



TROISIÈME PHASE DE CONCERTATION POST DÉBAT PUBLIC

Dans une concertation comme celle conduite par le Syctom sur le projet de transformation du centre d'Ivry-Paris XIII, le rôle du garant est de veiller à ce que chacun puisse être correctement informé, que les avis puissent être exprimés et que l'ensemble des questions trouvent réponse.

Les groupes de travail réunis en avril et mai dernier ont permis d'approfondir les divers aspects du projet, sur le gisement comme sur le procédé de traitement, en laissant à l'ensemble des parties prenantes la possibilité de questionner la maîtrise d'ouvrage et d'apporter leur propre analyse.

La réunion publique du 5 juillet sera l'occasion de partager avec le grand public le fruit de ces travaux et d'échanger sur le projet.

A l'issue de la concertation, qui se termine le 14 juillet 2016, j'établirai un rapport qui sera soumis à la Commission nationale du débat public et rendu public.

Jacques Roudier

Garant de la concertation, désigné par la
Commission nationale du débat public (CNDP)

RÉUNION PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2016

Le projet de transformation du centre d'Ivry-Paris XIII, dont les premières études remontent à 2004, qui a fait l'objet d'un débat public durant toute l'année 2009, est entré en décembre 2015 dans sa dernière phase de concertation, après les deux premières phases de 2010-2011.

Au cours des Comités de suivi et des groupes de travail organisés par le Syctom, les acteurs concernés par le projet ont pu prendre connaissance des évolutions envisagées, faire part de leur avis et apporter des contributions. Afin d'informer le plus grand nombre, une réunion publique de restitution est prévue le 5 juillet à 20h30, à Ivry-sur-Seine, Espace Robespierre. Pour plus d'informations sur le projet, vous pouvez vous rendre sur le site internet dédié : <http://projet-ivryparis13.sycatom.fr>

Hervé Marseille
Président du Syctom

LE PROJET DE TRANSFORMATION DU CENTRE D'IVRY-PARIS XIII

Assurer la continuité du service public de traitement des déchets

Le centre d'Ivry-Paris XIII, construit en 1969 et modernisé en 1995 puis en 2005, approche aujourd'hui de sa fin de vie. Des travaux ont déjà été réalisés pour prolonger la fin d'exploitation du centre jusqu'en 2023 mais sa transformation doit être prévue par le Syctom, l'agence métropolitaine de traitement des ordures ménagères, qui doit assurer la continuité du service public de traitement des déchets sur un territoire rassemblant 84 communes franciliennes.

Mettre fin à la mise en décharge des ordures ménagères

Aujourd'hui, près de 130 000 tonnes d'ordures ménagères produites par les habitants du territoire du Syctom sont enfouies chaque année, sans même compter les refus de tri des objets encombrants. Le projet d'Ivry-Paris XIII, qui s'inscrit dans les objectifs fixés par le PREDMA (Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés), doit permettre de contribuer à la **suppression de la mise en décharge des ordures ménagères résiduelles**.

LE GROUPEMENT IP13 : CONCEPTEUR, CONSTRUCTEUR ET EXPLOITANT DU FUTUR CENTRE

Le projet de transformation du centre d'Ivry-Paris XIII a fait l'objet, de 2011 à 2014, d'un dialogue compétitif ouvert dans le cadre d'un appel d'offres public. Le groupement IP13 a remporté ce marché représentant un coût d'investissement de 960 millions d'euros HT.



UNE CONSTRUCTION EN PLUSIEURS PHASES AFIN D'ASSURER LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS PENDANT LES TRAVAUX

2017



Dépôt des demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter

2018



Construction de la nouvelle UVE* à côté de l'usine actuelle

2023



Mise en service de l'UVE
Déconstruction de l'usine actuelle
Construction de l'UVO*

2027

Mise en service de l'UVO
L'installation est complète

* UVE : unité de valorisation énergétique / UVO : unité de valorisation organique

UNE TROISIÈME ÉTAPE DE CONCERTATION POST-DÉBAT PUBLIC

Une nouvelle concertation pour suivre les avancées du projet

Les modalités de la troisième phase de concertation post-débat public sur le projet de transformation du centre d'Ivry-Paris XIII ont été fixées dans une Charte de la concertation proposée par le Syctom et validée par les membres du Comité de suivi. Cette phase de concertation a pour objectifs de :

- **communiquer** sur l'avancée des études et partager les informations ;
- **recueillir des propositions** permettant d'enrichir le projet ;
- **éclairer le Comité syndical du Syctom** sur les choix qu'il a à faire ;

- **faire connaître les décisions** prises sur le projet ;
- **favoriser la participation** active des acteurs et du public.

Afin de piloter la concertation, le Comité de suivi, composé d'élus, de représentants de l'État, de représentants des associations et des riverains ainsi que des représentants de l'exploitant et des salariés, s'est réuni quatre fois, les 2 décembre, 8 février, 21 avril et 27 mai. Les membres du Comité ont pu s'informer sur les avancées du projet, sur les études en cours et sur les évolutions du projet d'Ivry-Paris XIII envisagées par le Syctom.

En parallèle, plusieurs groupes de travail thématiques, ouverts au public sur inscription, ont permis aux citoyens

et associations intéressés de profiter d'explications approfondies de la part du Syctom et des intervenants, tout en pouvant échanger sur le projet de transformation. Quatre groupes de travail ont ainsi eu lieu :

- Groupe de travail « gisement » le 10 mars en mairie d'Ivry-sur-Seine ;
- Groupe de travail « biodéchets » le 30 mars en mairie du XIII^{ème} arrondissement ;
- Groupe de travail « alternatives à la méthanisation sur site / valorisation énergétique » le 4 avril en mairie du XIII^{ème} arrondissement ;
- Groupe de travail « intégration du projet / accompagnement du projet » le 12 mai en mairie d'Ivry-sur-Seine.

LE POINT DE VUE DES ASSOCIATIONS

CONTRE LE PROJET DU SYCTOM : LA FORCE DU BON SENS ENVIRONNEMENTAL

Nos associations affirment que l'urgence climatique dans laquelle nous sommes ne nous permet pas de gaspiller 2 Mds d'euros d'argent public, dont 1,15 pour la construction. Un tel investissement doit être en adéquation avec les objectifs de la législation et permettre à notre agglomération d'être à la hauteur des performances d'autres grandes villes européennes ; le Syctom l'affirme mais l'analyse de nos associations démontre que ce n'est pas le cas.

Alors même que Paris s'engage dans une politique volontariste de collecte séparée des biodéchets, que la Loi de Transition Énergétique fourmille de dispositions qui vont obliger à mieux trier et recycler, le SYCTOM se focalise sur des solutions « tout incinération » : son projet parie sur des taux de prévention et de recyclage particulièrement bas.

Pour la protection de l'environnement, des ressources, du climat et de la santé des habitants, nos associations demandent que :

- le projet du Syctom soit remis à plat et reconsidéré en fonction des efforts de réduction et de recyclage engagés aujourd'hui ;
- l'horizon du projet soit étendu à l'année 2027 et intègre le projet de Romainville qui ne saurait être dissocié de celui d'Ivry-Paris XIII.

FNE Île-de-France, Zero Waste France, le Collectif 3R



LE POINT DE VUE DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Le syndicat CGT SPTE-RP défend l'idée de construire de nouvelles installations de valorisation énergétique dimensionnées aux besoins nécessaires pour traiter les ordures ménagères et les déchets industriels banals des communes adhérentes au SYCTOM.

Le développement, par le biais de l'ADEME, des énergies renouvelables et la mise en œuvre de la loi de transition énergétique (économie circulaire et réduction à 50% de l'enfouissement des déchets industriels banals) entraîneront implicitement la mise en place de nouveaux procédés de tri, de traitement et de valorisation des déchets.

Aujourd'hui, les usines d'incinération répondent très largement aux exigences de normes environnementales très strictes. Elles fournissent plus de 40% de la vapeur utilisée par la CPCU évitant ainsi l'émission de 900 000 tonnes de CO₂.

La construction de nouveaux procédés de traitement et de valorisation est tout autant nécessaire et responsable pour éviter d'exporter les déchets hors du périmètre de leur gisement.

Par ailleurs, la construction et l'exploitation d'installations de traitement comme de tri-préparation créeront de nombreux emplois directs et induits dans divers champs d'activités.



UNE RÉUNION PUBLIQUE POUR PRÉSENTER L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

De possibles évolutions du projet de transformation

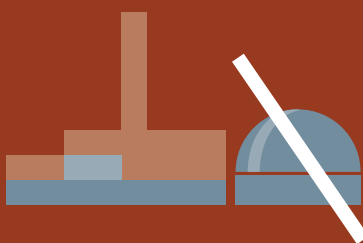
Au cours des différentes réunions de concertation, le Sycotom a présenté de possibles évolutions du projet de transformation du centre d'Ivry-Paris XIII, compte tenu des phases précédentes de concertation, des vœux exprimés par les collectivités locales et des nouvelles orientations nationales fixées dans la récente Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV).

Participer à la réunion publique de restitution

La réunion publique sera ouverte à tous les citoyens intéressés et/ou concernés par le projet de transformation du centre d'Ivry-Paris XIII. Elle aura pour objectif de restituer au grand public l'état d'avancement du projet ainsi que les évolutions pressenties, tout en permettant aux participants de réagir et de poser des questions au Sycotom.

La réunion publique aura lieu le 5 juillet à 20h30, à Ivry-sur-Seine, salle Robespierre Espace Robespierre, 2 rue Robespierre, 94000 Ivry-sur-Seine
À proximité du terminus « Mairie d'Ivry » de la ligne 7 du métro

LES RÉFLEXIONS EN COURS SUR DE POSSIBLES ÉVOLUTIONS DU PROJET



L'abandon de la méthanisation sur site, suite aux avis et aux inquiétudes formulées par les élus locaux



Le renforcement des capacités d'accueil des biodéchets, pour répondre aux besoins de traitement liés à la mise en place future de la collecte séparée des biodéchets, prévue par la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)



L'optimisation de la valorisation énergétique par la préparation de CSR (Combustible Solide de Récupération), conformément aux nouvelles orientations fixées par la LTECV

S'INFORMER SUR LE PROJET, POSER DES QUESTIONS ET DONNER SON AVIS



Vous pouvez donner votre avis et déposer vos contributions sur le site internet du projet : <http://projet-ivryparis13.sycotom.fr>

Il est aussi possible d'y poser des questions au maître d'ouvrage. Les comptes rendus des Comités de suivi et des groupes de travail sont disponibles sur ce même site, ainsi que l'ensemble des documents fournis par le Sycotom au cours de cette phase de concertation et lors des précédentes étapes.